

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université de Cergy-Pontoise à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme MARIE SIPOS, née le 7 janvier 1983 à PONTOISE (095), en vue de son inscription à la Maîtrise DE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, spécialisation ALLEMAND

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la MAÎTRISE DE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, spécialisation ALLEMAND, *mention passable*

est décernée à **Mme MARIE SIPOS**

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire



Le Président




Fait à Versailles, le 25 avril 2005

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités



Alain BOISSINOT

N° CERPONT 5456526

/2005200304806